



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3126 - Fonctionnement des collèges publics

Convention de partenariat entre la Caisse de Dépôts et Consignations, l'Etat et le Conseil Départemental du Bas-Rhin

Rapport n° CP/2015/132

Service gestionnaire :
Direction des collèges

Résumé :

La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) propose, depuis de nombreuses années, un dispositif permettant de fournir un bilan mensuel de l'utilisation de l'Espace numérique de travail en Alsace (ENTEA). Depuis 2003, ce service est fourni gracieusement par la CDC. A compter de 2015, ce service sera facturé aux collectivités.

Il vous est proposé de signer une convention de partenariat pour les exercices 2015 et 2016.

Depuis 10 ans, la Caisse des Dépôts a mis à disposition des collectivités et des rectorats qui le souhaitent un dispositif national de mesure d'audience des Espaces Numériques de Travail (ENT). Grâce à ce dispositif, le Conseil Départemental reçoit chaque mois des tableaux de bord présentant l'évolution de la fréquentation des différents services de son ENT par catégorie d'utilisateurs (parents, élèves, personnel, enseignants) et par établissement. Le Conseil Départemental a également accès à une interface qui lui permet d'extraire des données personnalisées en fonction de ses besoins. Une fois par an, le Conseil Départemental reçoit une note de synthèse sur l'état du déploiement et de l'utilisation de l'ENT. Enfin, le Conseil Départemental peut bénéficier régulièrement de formations et d'une assistance téléphonique permanente.

Depuis 2013, cette mise à disposition s'effectue dans le cadre d'une convention entre le Conseil Départemental, l'académie de Strasbourg, et la direction régionale de la CDC. Au premier semestre 2013, à l'issue d'une réflexion partagée avec plusieurs collectivités territoriales bénéficiaires et le Ministère de l'Education Nationale, l'ensemble des acteurs s'est accordé sur les bénéfices du dispositif, en particulier comme outil de pilotage des projets locaux pour les collectivités et les services déconcentrés du Ministère en région et comme contribution majeure à l'évaluation nationale des ENT. Il est donc apparu nécessaire que ce dispositif perdure, à condition que le financement soit partagé entre les bénéficiaires : le Ministère, les collectivités et la Caisse des Dépôts.

Des travaux ont été menés courant 2014 sur la nature et les modalités de contractualisation possibles entre les acteurs et ont abouti à un dispositif rénové et pérenne. Dans ce cadre, il est proposé à compter de 2015 à la soixantaine de collectivités concernées de participer financièrement à la pérennisation du dispositif, à hauteur d'1/3 des coûts, le Ministère de l'Education et la Caisse des Dépôts participant également chacun à hauteur d'un tiers des coûts.

La participation de chaque collectivité est fonction du nombre d'établissements scolaires présents dans son projet ENT à la rentrée scolaire 2014, et s'échelonne entre 1 500 euros et 7 000 euros par an. Il s'élève pour le Conseil Départemental à 3 500 euros par an.

Enfin, dans ce contexte, la convention qui jusqu'à présent mettait à disposition le service gracieusement, a été résiliée le 31 décembre 2014.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'accepter la continuation du service de suivi et d'évaluation de l'ENT en Alsace réalisé par la Caisse des Dépôts et Consignations pour un coût annuel de 3 500 euros par an.

- d'autoriser le président du Conseil Départemental à signer la convention, avec la Caisse des Dépôts et Consignations et le Rectorat visant à établir les modalités de mise en œuvre du dispositif de suivi et d'évaluation de l'ENT pour 2015 et 2016, puis renouvelable par tacite reconduction.

Strasbourg, le 29/04/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Frédéric Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY